



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2023 à 19h

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Magny-en-Vexin, dûment convoqués en séance ordinaire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Luc PUECH d'ALISSAC, Maire en exercice.

Etaient présents : Luc PUECH d'ALISSAC, Maire, Joël VIONNET-FUASSET, Marie-Françoise GAZEAU, Denis ROSSIN, Odile CHERON, Raymond FROIDEVAL, Teresa BEYER, Abdelfattah AÏT ZOURI, Agnès BARBIERI, Jean-Paul DABAS, Pauline de MENOUE, Laëtitia NGUYEN, Gaëlle FLEURY, Philippe BOISNAULT, Nathalie PAITRE, Yoann LE CHATTON, Catherine LASCROUX, Jacques PERTAYS, Thomas VATEL, Véronique LAPLANE, Didier COUTURE, Anthony GUÈS, Olivier SERRE, Maryse MAGNE, Claude MOREAU

Absents excusés : Patrick GOURDIN (pouvoir à Odile Chéron), Patrick VÉRÈS (pouvoir à Luc Puech d'Alissac), Christine ARLAUD (pouvoir à Marie-Françoise Gazeau), Bénédicte FERREY (pouvoir à Thomas Vatel)

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Maire accueille les membres de l'assemblée.

Mes chers collègues,

Je vous remercie de votre présence pour ce nouveau Conseil Municipal, programmé notamment pour la souscription de notre emprunt.

Dans un premier temps, et de manière exceptionnelle, je souhaite présenter une motion d'urgence.

Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines, une seule pharmacie demeure ouverte à Magny-en-Vexin. Il est assez aisé de constater les difficultés quotidiennes engendrées par la fermeture de la Pharmacie située rue de Paris. Ainsi, très régulièrement, une file d'attente assez longue se forme devant la Pharmacie du Vexin. Cette situation n'est pas tenable.

Il est indispensable qu'une deuxième pharmacie puisse exister à Magny-en-Vexin, de par la taille de notre Ville mais également de sa zone d'attractivité, représentant près de 10 000 habitants mais aussi pour que le service soit rendu.

Les Magnytoises et les Magnytois doivent avoir un accès satisfaisant aux médicaments et aux autres missions réalisées par les pharmaciens. Délivrer des médicaments est une chose, mais le faire dans de bonnes conditions en est une autre.

Il faut pouvoir informer les patients correctement sur la prise de leurs médicaments, donner des conseils sur les mesures hygiéno-diététiques à mettre en place pour certains traitements, faire des rappels de vaccinations, réaliser différents tests d'orientation de diagnostic comme pour les angines bactériennes par exemple.

Aussi, chez certains patients polymédiqués, il peut être nécessaire de réaliser des bilans de médications partagés pour donner aux médecins des informations utiles à leur prescription.

Dans ce contexte et aux vues des nombreuses missions qui incombent aux pharmacies d'officine, nous comprenons qu'une seule pharmacie ne saurait les remplir de manière satisfaisante.

Une deuxième pharmacie est indispensable à notre Ville !

Je vous demande de bien vouloir vous positionner en faveur de cette motion pour le bien-être de nos administrés. Elle sera alors transmise au Tribunal de Commerce de Pontoise, en charge de la liquidation de la Pharmacie Rue de Paris.

Thomas VATEL précise que le groupe votera pour la motion d'urgence proposée ce soir mais demande si le maire a des idées pour attirer de nouveaux pharmaciens pour la commune dans les mois et les années à venir.

Monsieur le Maire répond que des pharmaciens sont intéressés pour la reprise de cette pharmacie mais si cette motion est proposée c'est parce que certains pharmaciens envisagent de la racheter pour la fermer.

Maryse MAGNE : d'accord pour cette motion proposée ce soir au regard des soucis qu'ont les magnytois du fait qu'il n'y a qu'une officine mais crois savoir que compte tenu du nombre d'habitants, il doit y avoir forcément deux officines. Y a-t-il une liquidation judiciaire en cours et cette motion permettra-t-elle de mettre le dossier au-dessus de la pile ? Oui répond Monsieur le maire et cette motion permettra que ce soit des pharmaciens qui la rachètent pour la faire vivre.

Philippe BOISNAULT : tous les professionnels de santé sont demandeurs de la réouverture d'une deuxième pharmacie, la situation n'est pas tenable, outre le fait qu'il y a suffisamment de délivrances des médicaments pour 2 pharmacies, il faut ne plus voir les personnes âgées obligées de faire la queue de longues minutes. La CPTS soutient la motion.

Jean-Paul DABAS : complète les propos précédents en précisant que le Vexin a perdu la possibilité d'avoir une pharmacie de garde, les gens doivent faire un grand nombre de kilomètres la nuit pour trouver une pharmacie ce qui complique encore un peu plus la situation. Cette motion est de bon aloi.

Accord à l'unanimité pour déposer cette motion.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2023

Le procès-verbal a été envoyé dès sa signature, conformément au règlement intérieur.
Plusieurs remarques ont été faites sur ce PV.

Olivier SERRE indique qu'il a fait deux demandes de corrections sur le PV, notamment le point concernant l'amendement sur la participation au Bafa et Bafd validé à l'unanimité, mais qui n'apparaît pas sur le PV et qui n'a pas été mentionné, ce qui l'a incité à aller vérifier l'affichage de la délibération qui n'était pas fait ou qu'il n'a pas trouvé. Cette délibération n'avait pas intégré l'amendement et a été adressée au contrôle de légalité sans cette précision. Il rappelle l'obligation d'affichage du PV.

La 2^e demande portait sur les votes contre et les abstentions pour qu'ils soient nominatifs sur le PV. Monsieur le Maire lui précise que c'est une action un peu lourde mais donne son accord pour notifier le nom du groupe votant en ce sens.

Odile CHÉRON lui rappelle le texte qu'elle lui a envoyé qui précise que ce n'est pas obligatoire pour les votes à main levée. Elle précise que les modifications demandées au PV ont été prises en compte et que la délibération a bien été modifiée.

Thomas VATEL revient sur le point n°3 de ce PV - décision 02/2023- pour laquelle il disait être à 200 % et non pas 20 % comme ça a été écrit. Sur le point n°7 – budget primitif ville 2023 -, le groupe ne s'est pas abstenu mais a voté contre. Monsieur le Maire lui indique avoir réécouté l'enregistrement et le groupe s'est abstenu. Thomas VATEL précise que lors du vote des taxes, il indiquait que « comme pour le budget, le groupe voterait contre » et pour le tableau des emplois même commentaire », tout cela précisé dans le PV. Monsieur le Maire répond que le groupe a levé la main au moment de l'abstention. Olivier SERRE confirme.

Anthony GUÈS dit qu'il y a la bande sonore pour vérifier. On ne peut pas voir les mains se lever sur une bande sonore lui répond le Maire.

Odile CHÉRON revient sur l'amendement Bafa/Bafd pour préciser qu'elle ne l'avait pas noté sur le premier PV et qu'après réécoute de l'enregistrement, celui-ci a bien été rajouté.

Anthony GUÈS demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une vidéo pour éviter les problèmes d'enregistrement audio des séances, comme à la CCVVS précise Didier COUTURE. Monsieur le Maire répond que la ville n'est pas obligée de copier la Communauté de Communes, aujourd'hui il n'en voit pas la nécessité.

Le procès-verbal du 28 mars 2023 est approuvé par 24 voix pour et 5 contre (groupe un avenir pour Magny).

2- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Avec son accord et sans objection de l'assemblée, Odile CHERON est désignée secrétaire de séance.

3- DECISIONS DU MAIRE

Décision n°03/23 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'ARCC-VOIRIE

Décision n°04/23 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'ARCC-ECOLE

Olivier SERRE constate que sur ces décisions, il n'est pas précisé le démarrage anticipé des travaux, ceux de la rue Vallière ont débuté, et demande si les demandes ont bien été faites car nous ne serons pas en mesure de financer ces opérations si nous n'avons pas d'autorisation de démarrage anticipé avant de les avoir engagés.

D'autre part, sur la question de l'accessibilité, si nous avons bien compris, les travaux de la rue Carnot n'intègre pas la question de l'accessibilité pour une question de coût. Nous le regrettons car, quitte à faire les nouveaux travaux, nous pensons, comme pour tous les travaux routiers et sur les bâtiments comme la loi l'impose sauf quand c'est impossible ce qui n'est pas le cas de la rue Carnot, qu'il faut intégrer des travaux d'accessibilité. On a beaucoup de retard sur ces questions-là, c'est l'héritage d'années et d'années mais aussi à cause de la structure de notre ville avec des rues étroites. A priori, ce qui s'est dit en commission accessibilité où nous sommes représentés par Maryse MAGNE, la question a été posée et à priori ce ne serait pas prévu. Nous pensons qu'il est important, tant que les travaux ne sont pas lancés, de corriger la copie quitte à retarder d'autres travaux routiers prévus, pour nous c'est essentiel.

Monsieur le Maire répond que oui les travaux ont commencé mais dans le département du Val d'Oise on peut commencer les travaux avant les subventions ce n'est pas une obligation de demander le démarrage anticipé, on peut commencer avant. Olivier SERRE insiste mais Monsieur le Maire précise que cela vient de changer.

Joël VIONNET-FUASSET intervient concernant l'accessibilité de la rue Carnot : avant cette commission d'accessibilité, lorsque nous avons parlé des travaux dans Magny-en-Vexin, nous avons déjà soulevé ces problèmes sans attendre cette commission et certains pour, d'autres contre le fait de travailler ce trottoir du côté de l'hôpital. Nous en avons reparlé effectivement après la commission d'accessibilité et finalement décidé que le trottoir côté hôpital serait refait pendant ces travaux. D'où l'intérêt de la commission qui a permis à ses membres de s'exprimer et d'apporter un également supplémentaire à la discussion.

Didier COUTURE a une question concernant cet investissement : on arrive à un total de 279 000 €, sauf erreur, au budget ces travaux sont pour 250 000 € HT, il serait intéressant de savoir quel est le montant de la subvention prévue au BP pour ces travaux de voirie parce qu'on a 29 000 € en plus, est ce que c'est de l'autofinancement ?

Monsieur le Maire précise que l'ARCC école est une subvention supplémentaire par rapport à l'ARCC voirie et que ce n'était pas prévu au budget.

4- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Rapporteur : Odile CHÉRON

Le résultat cumulé de l'année 2022 constaté dans le compte administratif et le compte de gestion s'élève à 1 180 351.92 euros.

Lors de l'élaboration du budget, l'affectation du résultat s'est effectuée de la manière suivante :

Au compte 1068 : 750 000.00 euros

Au compte 002 : 430 351.52 euros

alors que ce devait être 430 351.92 €, soit une différence 0.40 centimes d'euros.

Afin de régulariser cette différence, il est donc nécessaire de rajouter 0.40 centimes d'euros au compte 002 et afin d'équilibrer le budget de soustraire du compte 615221 la même somme soit 0.40 centimes d'euros.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative de crédits N° 1 du budget ville.

Accord à l'unanimité pour la décision modificative n°1.

5- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Dans le cadre des travaux de l'Eglise Notre Dame de la Nativité, deux entreprises UTB (travaux de charpente) et MDB (travaux de couverture) ont bénéficié dès le début du chantier d'une avance forfaitaire autorisée dans le cadre du marché public.

Cette avance est obligatoirement accordée au titulaire du marché lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 euros HT.

Dès que le montant des prestations atteints 65 % du montant initial TTC, le montant des avances doit être régularisé.

La procédure d'avance sur les marchés d'investissement s'effectue par opérations d'ordre. L'ordonnateur émet un mandat d'ordre budgétaire au compte 2318 et un titre d'ordre budgétaire au compte 238 sur le chapitre 041.

Pour ce qui concerne l'entreprise UTB, le montant de l'avance à régulariser s'élève à 25 778.28 € (régulée en 2021).

Pour ce qui concerne l'entreprise MDB, le montant de l'avance à régulariser s'élève à 19 107.70 € (régulée en 2022).

Soit un montant total de 44 885.98 euros.

Afin d'équilibrer le budget, les 44 885.98 € ont été retirés sur le compte 2313 en dépenses et sur le compte 1321 en recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative de crédits N° 2 du budget ville.

Accord à l'unanimité pour la décision modificative n°2.

6- Réalisation d'un prêt – budget ville

Afin de pouvoir réaliser les opérations d'investissement prévues dans le budget 2023, il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 950 000 euros.

Trois banques ont été consultées : la caisse d'épargne, le crédit agricole ainsi que la banque postale.

La commune a choisi un prêt à taux fixe sur une durée de 20 ans.

La caisse d'épargne propose un taux à 4.13 %.

Le crédit agricole propose un taux à 4.85 %

La banque postale propose un taux à 4.04 %

La Banque Postale a donc été retenue.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	950 000.00 €
Durée	20 ans
Versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 16/06/2023, en 1 fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 4.04 %
Base de calcul des intérêts	moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
Commission d'engagement	0.10 % du montant du contrat de prêt

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la signature de l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Thomas VATEL souhaite apporter un élément de réponse aux questions des travaux de tout à l'heure et quelques questions concernant les subventions. Effectivement, vous aviez raison, Val d'Oise territoire, depuis qu'il y a eu le nouveau guide des aides aux communes, les travaux peuvent démarrer, cependant ils ne peuvent pas être terminés. Il faut faire attention la rue Vallière est bien avancée, les choses sont bien faites, c'est du beau travail, loin de nous d'enquiquiner qui que ce soit. Voilà pour rectifier le débat de tout à l'heure.

D'autre part, pour faire suite aux différentes demandes écrites que nous vous avons envoyées il y a quelques jours, on voulait savoir si justement vous aviez des retours sur les demandes de subventions déposées par la mairie de Magny-en-Vexin à la Région notamment et pour le terrain synthétique, le club house, le padel, les routes, vous avez apporté un élément de réponse tout à l'heure. Nous souhaiterions si c'est possible, avoir les informations pour tous les conseillers municipaux lorsque que la mairie obtient ces subventions, les montants accordés ainsi que les dates des demandes, pourriez-vous donner un planning des investissements 2023 afin d'y voir un peu plus clair.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas encore de retour sur les demandes envoyées mais la Région a beaucoup de retard et comme nous avons été élus en décembre par rapport à d'autres communes nous sommes un peu en retard, on doit effectivement assumer ce décalage mais nous ne sommes pas pessimistes. Par contre pour vous communiquer au fur et à mesure les subventions qu'on obtient, je vous rappelle que c'est nous qui avons été élus, c'est nous qui gérons et que s'il faut qu'on communique au fil de l'eau, c'est un travail pour lequel nous n'avons pas l'administratif concerné, on y réfléchira mais nos portes sont ouvertes, vous êtes le bienvenu et je serai ravi de vous revoir en mairie.

Thomas VATEL : a-t-on une petite idée sur les dates de démarrage des chantiers. Monsieur le Maire lui répond que les marchés n'ont pas été lancés, tout est en cours, il faut du temps pour monter les dossiers et pour faire les choses dans les règles.

Accord par 24 voix pour 5 abstentions (groupe un avenir pour Magny)

7- Subventions aux associations au titre de l'année 2023.

Dans le cadre de ses politiques sportive, culturelle et humanitaire, la Ville de Magny-en-Vexin apporte son concours aux associations qui œuvrent sur son territoire. Il peut s'agir de soutien en nature (mise à disposition de locaux, d'équipements, de matériels) et/ou de soutiens financiers (subventions d'équilibre).

Les commissions respectives se sont réunies afin d'attribuer les montants qui seront soumis au vote.

Propositions de subventions pour l'année 2023

DILETTANTI	600,00 €
LES AMIS DES SENTIERS	350,00 €
MAGNY SCRABBLE	300,00 €
MAGNYFICS	En attente
JEUNES SAPEURS POMPIERS	2 000,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	100,00 €
CIE PAS D'CHICHIS	600,00 €
UNION JEEP	2 600,00 €
AUX TOURS DE MAGNY	1 500,00 €
MAGNY, UNE HISTOIRE QUI SE CULTIVE	600,00 €
AMICALE DU TEMPS RETROUVE	500,00 €
ADVVS	800,00 €
CROQ LECTURE	1 200,00 €
LES RAQUETTES	1 800,00 €
SPORT PETANQUE	400,00 €
HANDBALL	2 200,00 €
BITTAN CS FIGHT ADACEMY	1 500,00 €
SAVATE BOXING CLUB MAGNY	1 300,00 €
YOGA	1 000,00 €
TAIJI	600,00 €
LES CLES DU BIEN ETRE	1 000,00 €
ATHLETIC CLUB	3 500,00 €
BASKET	2 000,00 €
AQUAGYM	4 000,00 €
FOOTBALL	11 000,00 €
TENNIS	4 500,00 €
BUDOKAN	1 300,00 €
DOJO	3 000,00 €
LES JARDINS DE VERNOUVAL	1 500,00 €
LA TRUITE MOUCHETEE	400,00 €
ALPHA MAGNY	420,00 €
MOUVEMENT VIE LIBRE	800,00 €
RECOM	1 000,00 €
TOTAL	54 370,00 €

Comme vous pouvez le constater, la subvention à l'association MAGNYFICS est en suspens. En effet, lors de la commission, un problème de statuts a été soulevé. Nous attendons un retour de l'association mais surtout une modification de ses statuts. Nous avons eu une réunion à ce sujet samedi dernier.

Anthony GUÈS : "Tout d'abord je souhaitais remercier Mr AÏT ZOURI pour la tenue de la 1ère commission Sport et des échanges qui ont pu avoir lieu. Ces derniers sont essentiels pour nos associations sportives, pour les Magnytois et les Magnytoises. Cela faisait partie des valeurs que nous défendons, je tenais à le souligner.

Néanmoins et vous en conviendrez, nous avons pu noter qu'entre la commission qui s'est tenue le 04 avril 2023 et les éléments fournis pour ce CM, que certains montants de subvention avaient été modifiés. De ce fait n'ayant pas pu échanger sur les motivations de ces changements, pourriez-vous nous les fournir ? Je vous en remercie."

Abdelfattah AÏT ZOURI demande de quelles associations il s'agit et quelles modifications.

Anthony GUÈS : les raquettes, savate boxing, Athlétic club, football, budokan, à plus ou moins, Il y en a plusieurs entre ce qui a été présenté en commission et aujourd'hui au conseil municipal, vous n'avez pas toujours les réponses, bien entendu, on peut en discuter mais nous sommes étonnés de voir des montants qui ne correspondent pas.

Abdelfattah AÏT ZOURI répond qu'il a essayé de trouver un équilibre pour partager entre toutes les associations pour leur permettre de profiter de ces subventions. Par exemple, le foot a demandé 16 000 € au lieu de 11 000 €, il a été estimé que 4 000 € d'augmentation demandée par le club était beaucoup. Il faut regarder les besoins des autres associations. Il a modifié aussi l'athlétisme qui a eu zéro euro l'an dernier, cette année il est normal qu'elle reçoive 3 500€. Il ne voit pas l'intérêt de revenir sur ces subventions. La discussion a eu lieu au dernier rendez-vous du 9 avril.

Monsieur le Maire indique que tout reste modifiable. La commission n'émet qu'un avis, on peut corriger en fonction du montant global, effectuer un ajustement.

Anthony GUÈS indique que son propos c'est simplement qu'il y a des choses discutées en commission ; si des choses ont été modifiées, il demande d'en discuter et qu'au préalable, il y ait une communication. Il y a certainement de bonnes raisons, des critères qui ont été établis pour donner ces subventions aux différentes associations énumérés, partagé. Il suppose qu'il y a un dossier sur lequel tout ceci a été discuté tous ensemble lors de la réunion du 15 avril avec M. Vionnet pour justement comprendre ces critères, comment ils étaient appliqués par rapport à l'ensemble des subventions et comment elles ont été réparties. Il a dû y avoir quelque chose de changé et il demande juste à en être informé.

Monsieur le Maire indique qu'il en rediscutera avec lui mais qu'il aurait pu poser des questions entre le moment où il a reçu la convocation et maintenant. Tout ceci peut être modifié par la suite selon les besoins et si c'est justifié. Tout cela pourra être évoqué ensemble avec Abdel.

Thomas VATEL précise, sans vouloir polémiquer, qu'il n'y a pas eu de réponse au mail envoyé. Monsieur le maire répond qu'un mail envoyé vendredi à l'aube d'un week-end prolongé, il s'excuse mais chacun a une vie privée. Thomas VATEL répond que les associations ont le droit de savoir si les critères ont été respectés.

Abdelfattah AÏT ZOURI rétorque que le compte-rendu a été envoyé il y a un certain temps sans retour, Anthony GUÈS dit qu'une réponse a été envoyée ce matin, un peu juste pour donner une réponse pour ce soir, réagit Abdelfattah AÏT ZOURI.

Claude MOREAU : *« Monsieur le Maire, chers collègues que je salue parce que je n'ai pas eu l'occasion de croiser tout le monde. Aux personnes qui se trouvent dans le public, je les remercie de s'intéresser aux problématiques de notre ville et bien évidemment aux solutions que nous souhaitons y apporter. Même si ces commissions ne sont que consultatives, j'ai quelques remarques à soulever. Je m'en excuse déjà, je ne vais pas être très bref mais je vais essayer d'être concis et précis et c'est pour cela que j'ai pris quelques notes.*

Le 28 mars dernier, nous votons le budget de notre ville, dont l'article 65748 à hauteur de 70 000€. Une semaine plus tard, vos adjoints nous présentent à la réflexion lors des commissions municipales l'analyse de l'ensemble des subventions que vous avons voté donc 7 jours plus tôt.

Le 24 avril, c'est-à-dire près d'un mois plus tard, nous recevons votre nouvel étude des subventions avec 13 subventions sur 33 revues et corrigées et une autre dont sa présidente n'a toujours pas été rencontrée à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, le 2 mai, vous nous faites voter ces subventions, 35 jours après avoir voté le budget intégrant ces mêmes subventions

Mais cela n'est pas bien grave, seulement faut-il peut-être adapter votre agenda. Je ne suis pas ici pour vous convaincre mais peut-être vous amener à réfléchir et à améliorer votre organisation chose que nous avons constatée en commissions municipales mais aussi améliorer votre méthodologie de travail. Je reviens donc sur les 13 subventions qui ont été modifiées, elles portent le nom de : Savate boxing, Athletic club, Football, Budokan, Dojo, Recom, Amis de l'île de Roh que nous n'avons pas rencontrée.

Certaines prennent plus de volume, + 600 € pour une soit 42 %, pour d'autres moins 200 € soit moins 20%, mois 200 € soit moins 13%, moins 500 € soit moins 33%, et la dernière mois 100% car elle passe de 500€ à zéro.

Ce qui est plus grave c'est que vous avez là saupoudré d'euros les associations pour comme l'on dit vulgairement « retomber sur vos pattes » en « bon père de famille ».

J'ai la faiblesse de penser, plutôt la justesse de penser, Monsieur le Maire que vous vous intéressez plus au côté financier qu'à la vraie consistance des dossiers, les projets associatifs. C'est pour cela que j'ai il y a quelques années, souhaité mettre en place un dossier où l'on parle vraiment des objectifs de l'association, de ses moyens, de ses besoins, de son apport en direction des magnytoises et magnytois.

Vous le savez bien aussi, Monsieur le Maire, que nous avons tendance ici comme ailleurs à parler plus des gens par leur statut que par l'intensité de leur démarche citoyenne. Oui, ce soir je défends ouvertement les personnes qui s'engagent dans la vie associative parce que tout simplement ces personnes s'impliquent dans la vie de la cité en consacrant un peu de leur temps, en participant à un projet collectif et par principe sans contrepartie, quelquefois, souvent, au détriment de leur famille.

Peut-être aussi parce qu'aujourd'hui il y a ce que j'appellerais une fragilité dans la « ressource » bénévole.

Et vous le savez bien, nous le savons bien parce que c'est un véritable relai de l'action publique, les municipalités délèguent à la vie associative certains fonctionnalités. Et nous les retrouvons dans notre ville, à travers le sport, les loisirs et la culture, l'action sociale, l'humanitaire, la défense des droits, la santé ou encore, bien évidemment, l'éducation dont Nelson Mandela disait « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ». Oui je suis un fervent défenseur de la vie associative parce qu'elle favorise aussi l'intégration et la participation sociale dans notre collectivité. C'est pour cela que je souhaiterais que dans le futur vous vous intéressiez plus aux contenants de ces dossiers qu'aux simples chiffres. Par le passé, Monsieur le Maire, lors du passage de témoin en 2020, vous avez été avec vos anciens amis, par la violence de vos propos peu indulgents, avec des personnes qui ont été pour certains, pendant 19 ans, au service des magnytoises et magnytois. Vous l'avez certainement remarqué, ce n'est pas notre façon de faire ! Il y a quelques mois, alors que la pandémie sévissait encore, personne ne souhaitait être positif. Aujourd'hui, j'ai essayé de réveiller les quelques neurones qu'il me reste pour être volontairement positif.

Monsieur le Maire, je vous apprécie parce que, après une tape amicale quelque peu appuyée dans le dos, certains diront un coup de couteau, vous vous êtes relevé grâce à un collectif. C'est ce que nous apprenons à l'école de rugby : lorsqu'un enfant tombe au sol, qu'il se relève le plus rapidement possible, grâce au collectif, et reprend le chemin de l'en-but, vous avez fait aussi le bon choix, cette fois-ci, en choisissant comme adjoint aux sports, monsieur AÏT ZOURI, c'est une belle personne, nous partageons les mêmes valeurs, le même état d'esprit et il est volontairement ouvert aux compétences des autres ; et je le remercie de m'avoir accordé sa confiance.

Je sais qu'il saura mener à leur terme les projets du terrain synthétique municipal, des deux padels ainsi que la maison du tennis. J'espère que vous lui apporterez une belle écoute !

Vous avez fait aussi le bon choix en ouvrant l'ancien foyer des anciens aux plus jeunes et en doublant l'effectif des animateurs compétents. C'est très bien puisque c'est ce que je souhaitais depuis bien longtemps.

Plus anecdotique, vous avez remis de la musique sur le marché.

Poussé par les dernières élections, personne n'est dupe, vous vous êtes attaqué à quelques portions de voirie. Vous avez constaté que l'Espace Marianne mis en place par nos soins que vous décriviez au début de vos mandats comme une usine à gaz et qui aurait pu aujourd'hui nous être bien utile au vu de l'augmentation de l'énergie. Vous avez donc constaté que c'était un bien bel endroit de partage social, d'idées et de créativité. Mais attention à ne pas trop déléguer aux employés de la ville ; le travail des élus doit rester aux élus !

J'espère très sincèrement qu'avec vos nouveaux amis des avancées seront réelles.

Je terminerai mes propos, bien trop longs je vous l'accorde et j'espère que vous voudrez bien m'en excuser, en espérant aussi que vous saurez tenir compte dans un avenir proche de ces quelques remarques et doléances pour le bien-être des magnytoises et magnytois.

Je vous remercie de votre écoute ».

Monsieur le Maire partage une grande partie de ce discours mais pas tout, notamment sur le passé. Il est dans l'avenir pour faire de cette ville quelque chose de bien. Il n'est pas un homme de finances, confirme t-il, il a œuvré dans plusieurs associations et surtout en sport collectif. Les chiffres veulent dire qu'on s'intéresse aux associations mais ce n'est jamais suffisant. On peut se rencontrer pour en discuter quand il veut.

Claude MOREAU se réjouit de l'avis de M. GUÉS mais en 19 ans, il n'a jamais baissé une subvention.

Monsieur le Maire ne revendique pas de faire comme tous les autres. Dans l'enveloppe globale des subventions, les sommes n'ont jamais été aussi importantes.

Maryse MAGNE demande qu'un jour on parle de sport pour tous et pas seulement des sports collectifs et revient sur l'association des jardins de Vernouval :

« En ce qui concerne les jardins de Vernouval, je me permets de rappeler le but de cette association qui a pour objet de créer et gérer, sur un terrain mis à disposition par la commune, un espace commun de jardinage mais aussi de partage et convivialité. En ces périodes difficiles pour nos concitoyens, il me semble que partage et convivialité ne sont pas de vains mots. Cette mise à disposition a été assortie d'une convention entre la mairie et l'association en date du 5 juillet 2019 qui, à ma connaissance, n'a pas fait l'objet d'une dénonciation et reste donc d'actualité.

A noter l'article 3 « apports matériels et engagements de la ville de Magny-en-Vexin ». En sus de la parcelle, la ville de Magny-en-Vexin met à disposition de l'association l'ensemble des équipements présents sur le site au jour de la signature de la convention : clôture périphérique avec portail et portillons, cabanes à outils individuelles sur chaque parcelle, abris en bois sur parcelle collective.

Comme vous le savez, plusieurs vols de cabane ont été perpétrés sur ce site et aujourd'hui c'est 6 cabanes que la ville doit remplacer puisqu'elle en est propriétaire.

En conséquence et pour solutionner le problème de ces familles exploitantes nous vous demandons soit de répondre favorablement aux demandes successives faites par le Président pour remplacer les cabanes manquantes soit de porter la subvention de 1 500 € à 4 500 € afin de couvrir les frais inhérents à ces remplacements. Connaissant votre intérêt au bien être de vos administrés, nous sommes persuadés que vous saurez répondre à notre demande. »

Monsieur le Maire invite le président ou le trésorier de cette association à venir le rencontrer en mairie.

Joël VIONNET-FUASSET revient sur les jardins de Vernouval, il est prévu de rencontrer l'équipe pour les cabanes mais pas d'augmenter la subvention.

En ce qui concerne l'association Ile de Roh, elle n'a pas été rencontrée mais le sera dans un autre contexte.

Didier COUTURE : tout le monde est d'accord pour revoir le fonctionnement des versements de subventions, il est difficile de voter ce soir, il est important de tenir compte de ce qui se dit en commission.

Après ces quelques échanges, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de versement des subventions aux associations au titre de l'année 2023.

La proposition de versement de subventions aux associations est approuvée par 24 voix et 5 abstentions (groupe un avenir pour Magny)

8- Subventions aux écoles au titre de l'année 2023.

Rapporteur : Marie-Françoise GAZEAU

Dans le cadre de sa politique de soutien aux services scolaires de la ville, il est proposé d'allouer pour l'année 2023 au même titre que les autres années, une subvention pour chaque école qui variera en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée.

Les subventions proposées au Conseil Municipal sont :

Coopérative :	4,50 € par élève
USEP :	3,70 € par élève
Transport :	600,00 € par classe

Ces montants sont identiques à ceux de l'année précédente.

Elle rappelle que pour palier l'augmentation, notamment des coûts de transport, la Ville peut attribuer une subvention exceptionnelle à une école en fonction des projets.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de versement de subventions au titre de l'année 2023.

Accord à l'unanimité.

9- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Odile CHÉRON

Conformément à l'article 1650-1 du Code général des impôts (CGI), il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID).

Le Conseil Municipal est appelé à proposer une liste de 16 titulaires et 16 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La CCID se réunit chaque année avec le représentant des Services Fiscaux, dans le cadre de la tournée générale des mutations, afin de se prononcer sur les changements d'imposition. Son rôle est de garantir l'équité fiscale en matière de fiscalité directe locale, elle émet un avis sur chaque modification de valeur locative communale, élément constitutif des bases d'imposition des quatre taxes directes locales.

Le Conseil Municipal doit proposer la liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Titulaires		Suppléants	
Prénom	Nom	Prénom	Nom
Joël	VIONNET-FUASSET	Marie-Françoise	GAZEAU
Thomas	VATEL	Laetitia	N'GUYEN
Claude	MOREAU	Vanessa	PICHARD
Angélique	PINCHON DU FERNEZ	Maryse	MAGNE
Agnès	BARBIERI	Sabrina	RICHART
Odile	CHÉRON	Mélina	GOUSSET
Joël	CABOT	Martine	LACAZE
Teresa	BEYER	Dominique	BEAUVAL
Julien	GANDON	Didier	COUTURE
Denis	ROSSIN	Abdelfattah	AÏT ZOURI
Patrick	VÉRÈS	Jean-Paul	DABAS
Jean-Louis	De SMEDT	Antoine	BEYER
Bénédicte	FEREY	Brigitte	VATEL
Anthony	GUÈS	Jacques	PERTAYS
Jean-François	ROBRIQUET	Claude	GOBET
Véronique	LAPLANE	Sébastien	ARLAUD

A la suite de la transmission des 32 noms, les services de la DGFIP effectueront un tirage au sort de 8 titulaires et 8 suppléants.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer 16 titulaires et 16 suppléants.

Accord à l'unanimité pour la proposition de liste de la commission communale des impôts directs.

10- Informations et questions diverses

Prochain Conseil Municipal le 9 juin 2023 obligatoire pour la désignation des conseillers aux élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Véronique LAPLANE demande la parole, Monsieur le Maire lui indique qu'il est désolé, que la séance est terminée, il fallait parler avant. Thomas VATEL répond que ce n'est pas démocratique.

La secrétaire de séance



Odile CHERON

Le Maire



Luc Puech d'Alissac